



On s'était dit RDV dans...RDV manqué

Par où commencer !!!! ???

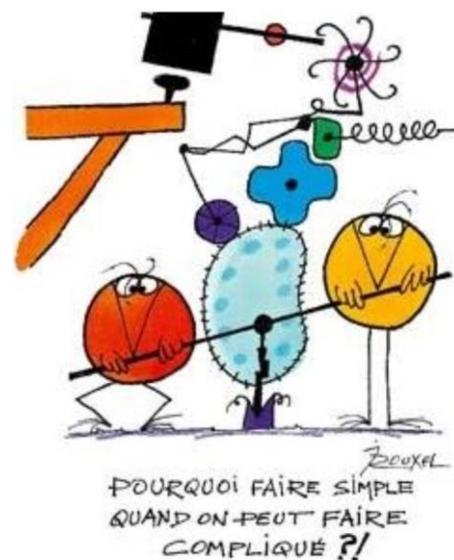
La direction a tenté de nous faire croire que ce qu'elle nous proposait était quelque chose d'extraordinaire. Nous étions tout ouïe, et là, catastrophe... Les explications euh...les complications commencent !

La Direction propose une enveloppe de 500000€.

Les salariés concernés sont ceux qui en ont le plus besoin d'après la Direction. A la louche (et d'après la Direction), 3000 salariés seraient éligibles.

Le versement se ferait sous la forme d'une prime dans le cadre de la loi Macron, en supposant que le gouvernement reconduise le dispositif :

- Dans la limite de 350€
- À condition d'être à temps plein,
- À condition d'avoir été présent toute l'année,
- À condition que les salariés ne dépassent pas un salaire de 1800€ brut par mois ou 20800€ brut par an



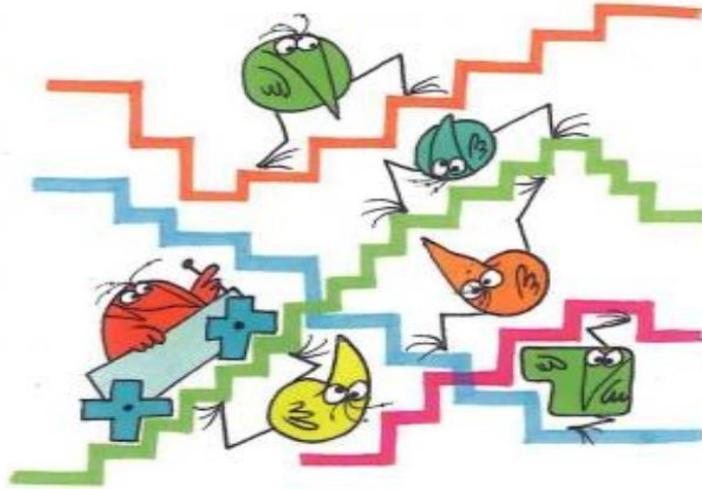
Bref, on vous a prévenu, ça se complique Concrètement, si tu ne rentres pas dans une des conditions, tu auras **pas grand-chose ou rien** !!!!! A toi de voir, sinon tu peux faire des heures sups d'après la Direction pour gagner plus

Les calculs ne sont pas bons Guillaume !!!!

Vos organisations syndicales ont bien entendu rappelé à la Direction que les salariés attendaient un geste fort de sa part, à l'heure où le pouvoir d'achat est en constante régression. Nous avons demandé le doublement de l'enveloppe, avec un versement immédiat, à tous les employés et agents de maîtrises sans critères de pondération.



Et là, nous les avons perdus !!!!



Avec un escalier prévu pour la montée on réussit souvent à monter plus bas qu'on ne serait descendu avec un escalier prévu pour la descente.

Allons-nous nous contenter de les entendre dire qu'il n'y pas d'argent ?

Mais qui remplit les caisses ???

Vous!

Alors toutes et tous mobilisés pour vivre dignement de **Notre** travail, pour **Notre** pouvoir d'achat et pour un partage plus juste de la richesse créée.

A partir de mercredi 22 juin, et jusqu'à nouvel ordre, Grève générale !!!

La balle est dans leur camp !!!

